

délégués - en exercice ...	97
- présents	52
Pouvoirs	07
Total votants	59

Affaire n°161/12-2024

PRESENATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE
2023

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 9 décembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 9 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 décembre 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Gilles Bord

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Stéphane SOUVIE-LAUYAT, Daniel SARAZIN, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Thierry TASD'HOMME, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAL, titulaires et Alexis TIMECHINAT, Eric PIASECKI, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Anthoine à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Ghozlane à M. Bord (CAPVM)
- de M. Oumari à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Green à M. Gautier (CCPB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Deborah Bernard, Jean-Pierre Meudec, Nathalie Semonsu

Excusés : Jean-Pierre Fernandes, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente

Excusé : Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Yamina Amara.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Eric Serafin-Bonvarlet

Excusés : Suzanne Barnet, Patrick Vordonis, Patrick Salmon, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Ziain Tadjine.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, Thierry Maurer, Yann Lemaulf, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, François Moratille, Hugues Marcelot, Laudiane Meigne-Portes

Excusé : David Vicente, Laurence Barbaux.

161/12-2024 Présentation du Rapport Social Unique 2023 :

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation des collectivités locales d'élaborer un rapport social unique (RSU).

Ce rapport doit être réalisé chaque année. Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les lignes directrices de gestion.

Il est établi autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social, la discipline).

Le RSU 2023 est une synthèse du personnel du SIETOM 77 de la Région de Tournan-en-Brie au 31 décembre 2023. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et permet de déceler les axes de progrès et les points forts de la collectivité.

Vu la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation des collectivités locales d'élaborer un rapport social unique (RSU), notamment son article 5,

Vu les articles L231-1 à L. 231-4 du Code Général de la Fonction Publique, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Considérant que le RSU 2023 a été présenté au Comité Social Territorial le 29/11/2024,

Considérant l'obligation de présenter le RSU à l'assemblée délibérante,

Entendu l'exposé,

*Le Comité Syndical **PREND ACTE** de la communication du Rapport Social Unique pour l'année 2023.*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 10 décembre 2024.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.